

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2023/10****SÉANCE DU 28 MARS 2023****RESSOURCES HUMAINES****OBJET : Mise à jour du tableau des emplois****DATE DE LA CONVOCATION** 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	24
Représentés	29

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL - Gérard ORTUNO - Géraldine LACANAL - Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO - Pierre MARIEZ - Gaëlle GUENAL - Geneviève ADGE LAGALIE - Terry ADGE - Bruno HERNANDEZ - Lydie LAMBERT - Fabrice BARBE - Béatrice CECILLON-PINTENO - Jean-Marc DAUGA - Julie PEREA - André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Laurence GRANIER - Thomas BORDENAVE - Julien CHARAYRON - Marie-Pierre LAUX
Absents	Béatrice CECILLON-PINTENO
Pouvoirs	Henry-Paul BONNEAU à Florence SANCHEZ Céline BRUN-GHALEM à Géraldine LACANAL Pierre CROS à Pierre MARIEZ Sylvain BARONE à André LOPEZ

RAPPORTEUR**Madame Fabienne MICHEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Fonction Publique,
CONSIDERANT que conformément à l'article L. 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
CONSIDERANT les emplois actuellement créés et pourvus de la Ville de Poussan,
CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité,

Mme MICHEL propose aux membres du Conseil municipal d'adopter la modification suivante du tableau des emplois, avec :

La création des postes suivants à effet immédiat :

- Filière animation : 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent déjà en poste.
- Filière police municipale : 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent déjà en poste.
- Filière technique : 1 poste d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet dans le cadre d'une promotion interne d'un agent déjà en poste (nomination sur liste d'aptitude par le Président du Centre de Gestion de l'Hérault).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, de ses membres

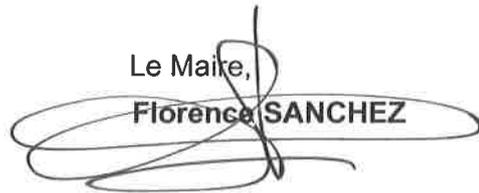
- **ADOPTÉ** la mise à jour général du tableau des emplois avec 3 créations de poste telles que présentées, à effet immédiat.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal concernant ces 3 évolutions de carrière.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
À Poussan, signé le : 31/03/2023

Le Secrétaire de séance,
Gérard ORTUNO



Le Maire,
Florence SANCHEZ



CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).